Rapport annuel 2015-2016





Table des matières

3 Mot de la présidente

4

L'AAPPQ

Une équipe engagée

10

Améliorer les conditions de pratique et d'embauche de l'architecte

Promouvoir et positionner la profession

14

Développer les services aux membres

19

20

Finances

21

L'année en bref



Mot de la présidente

Passer le relais... Et rester dans l'équipe

Après avoir assumé le rôle de présidente de l'AAPPQ pendant quatre années, il est maintenant temps pour moi de passer le relais. Chaque étape qui se termine appelle à la rétrospection, à l'exercice de bilan. Non pas par nostalgie ni par autosatisfaction, mais pour faire une pause, s'arrêter et regarder en arrière, prendre un peu de recul pour mieux avancer. Et je peux dire que je suis fière de ce qu'a accompli l'AAPPQ ces dernières années.

Mes prédécesseurs avaient amorcé un travail de fond pour permettre à l'AAPPQ de se doter d'une structure solide pour relever les défis qui attendaient notre profession. Depuis quatre ans, nous l'avons consolidée et développée. En emménageant dans la Maison du Design et de l'Architecture, l'AAPPQ s'est inscrite dans une démarche collaborative et inclusive avec les acteurs de notre secteur, dont nos partenaires de premier plan l'Ordre et le Fonds des architectes. Elle a du même coup agrandi sa superficie pour concrétiser ses orientations et accueillir une équipe permanente renforcée.

L'Association se devait de mettre en place une structure capable de répondre aux nombreux défis de notre profession : des postes de direction générale et pour les communications ont été créés, qui sont venus compléter celui de l'administration, pour agir en continu sur nos enjeux. Nous nous sommes dotés d'un plan triennal stratégique, et nous avons développé des outils de communication plus performants et cohérents, avec un nouveau site Internet, un Manuel de référence repensé et une infolettre régulière.

Nous avons initié et développé de nombreuses collaborations et instaurer des relations durables avec les donneurs d'ordre, les pouvoirs publics et les autres acteurs de l'industrie de la construction, car c'est en ouvrant des portes et en s'asseyant autour de la même table que nous pourrons faire évoluer les manières de faire et sensibiliser nos interlocuteurs à la réalité de notre pratique. Nous avons aujourd'hui des instances régulières de discussion, des canaux de communication directs avec les décideurs et le législateur. Il faut poursuivre nos efforts de représentation dans ce sens pour devenir un interlocuteur incontournable lorsqu'il s'agit de notre environnement bâti.

Alors bien sûr, tout n'est pas parfait et des problèmes importants persistent. Nous relevons toujours des clauses sévères et non avenues dans les appels d'offres et la reconnaissance de la juste valeur de nos services est difficile.

C'est pourquoi la mission de l'AAPPQ reste d'une importance capitale et qu'au-delà de la défense d'intérêts, l'Association doit être le cœur de notre solidarité professionnelle. C'est en étant solidaires dans nos manières de faire et dans nos décisions que nous pourrons agir collectivement : chaque architecte en pratique privée a une responsabilité dans la reconnaissance de la profession.

Croyant plus que jamais à la nécessité de cette solidarité, je reste dans l'équipe et continuerai de m'impliquer pour l'AAPPQ, car je mesure à quel point l'engagement est important pour notre profession. En terminant, je souhaite remercier sincèrement les membres bénévoles du conseil d'administration et des différents comités de travail, qui n'ont pas compté leurs heures pour défendre et promouvoir notre profession, ainsi que l'équipe permanente. Je remercie également les partenaires fidèles et nouveaux de l'Association, dont le soutien est essentiel.

Sylvie Perrault Présidente



Mot de la directrice générale

L'AAPPQ devient un interlocuteur incontournable

Depuis plus de deux ans maintenant, nous avons entrepris un travail de fond en menant un plan d'actions basé sur l'atteinte de résultats. Une des pierres angulaires de notre stratégie : tisser une toile serrée et solide avec l'ensemble des interlocuteurs qui encadrent et gravitent autour de la pratique de l'architecture privée. Tout d'abord avec les ministères et décideurs politiques, qui définissent et votent les lois qui encadrent et régissent notre profession et nos marchés publics et privés. Ensuite avec les nombreux intervenants de notre industrie, des entrepreneurs aux ingénieurs, en passant par les partenaires et fournisseurs. Enfin, avec les donneurs d'ordre, clients publics et privés, avec qui les membres font affaires tous les jours.

L'objectif pour l'AAPPQ : être consultée, écoutée et entendue. Et les enjeux sont importants, alors que les recommandations de la Commission Charbonneau ont été formulées fin 2015 et que de nombreux dossiers, en attente jusqu'ici, deviennent prioritaires. Il s'agit donc de prendre part aux discussions, pour faire en sorte que les impacts des décisions politiques et administratives sur notre industrie soient pris en compte. Nous nous attachons à mieux faire connaître le rôle des architectes, au-delà des clichés et des a priori. Nous promouvons la diversité qui compose les firmes d'architecture au Québec, permettant de répondre aux multiples besoins de la société. Nous encourageons une concurrence équitable, l'accès aux marchés pour un maximum de firmes, et une juste reconnaissance des honoraires. Nous soutenons toutes les initiatives qui favorisent la qualité architecturale et renforce le rôle central de l'architecte dans les projets de construction.

Cette stratégie donne des résultats : l'AAPPQ est maintenant un interlocuteur incontournable, que l'on consulte et qui est écouté. Cette année, l'Association a pris part à de nombreuses discussions, consultations, tables d'échange et groupes de travail. Loi sur les architectes, octroi de contrats dans les marchés publics, création de l'autorité des marchés publics, consultations de la RBQ, négociations sur les accords de commerce : autant de sujets sur lesquels l'AAPPQ est intervenue cette année.

Ces relations durables, elles se manifestent aussi avec des résultats concrets : la table d'échange avec la SQI a permis de produire un guide d'interprétation du décret, outil qui sera utile à tous les membres et donneurs d'ordre. Des changements aux documents contractuels standardisés ont aussi été apportés suite à nos travaux collaboratifs. Notre présence à la Table « Passeport Entreprises », initiée par le Conseil du Trésor, est un autre moyen de porter la voix des architectes pour des marchés publics transparents et ouverts.

L'AAPPQ a maintenant des contacts avec tous les ministères qui touchent au domaine de l'architecture : du ministère de la Justice pour la loi sur les architectes au ministère du Travail pour la loi sur le bâtiment, du Conseil du trésor et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour les marchés publics, au Ministère de la Culture et des Communications pour le patrimoine, ainsi que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation pour les accords de marchés et la connaissance de notre secteur. Nous allons maintenant les entretenir et les développer.

Ce travail intensif de représentation, nous ne pourrions pas le faire sans les efforts et l'implication des bénévoles du conseil d'administration et des porte-paroles, et la compétence et la polyvalence de l'équipe permanente : je tiens à les remercier! Pour conclure, je souhaite remercier plus particulièrement et très chaleureusement Sylvie Perrault, présidente, pour son soutien, son implication et sa confiance depuis mon arrivée en poste en 2014.

Lyne Parent Directrice générale

L'AAPPQ

Des firmes d'architecture solides, au service de la qualité de notre cadre bâti

Raison d'être et mission

Organisme à but non lucratif créé en 1977, l'Association des Architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) représente et défend les intérêts de près de 400 firmes d'architecture de toutes tailles, auprès des donneurs d'ordre et des pouvoirs publics.

Sa mission

Renforcer le rôle de l'architecte en pratique privée, qui, en tant qu'un des principaux garants de la qualité du cadre bâti, participe activement au développement économique, social et culturel de la société québécoise.

Ses objectifs

- Améliorer les modalités d'appels d'offres et d'attribution des contrats, et les conditions de pratique privée de la profession d'architecte.
- Documenter et promouvoir la profession d'architecte.
- Offrir des services professionnels à ses membres.

Ses actions

Concrètement, l'Association des Architectes en pratique privée du Québec agit au quotidien en :

- Intervenant en tant qu'instance de représentation et de négociation auprès des différents ministères et municipalités, pour améliorer les lois, règlements et processus encadrant la pratique de l'architecture au Québec: rédaction de mémoires et rapports (honoraires, rôles, responsabilités, etc.), représentations.
- Analysant les clauses sévères ou abusives dans les appels d'offres qui nuisent à la bonne pratique ainsi qu'à la qualité des relations contractuelles (responsabilités, droits d'auteur, honoraires, etc.) et en intervenant auprès des donneurs d'ouvrage pour les sensibiliser.
- Documentant la profession d'architecte en pratique privée, pour être au plus près des préoccupations et des besoins de ses membres : études économiques, enquêtes, analyses, etc.

- Promouvant le rôle et le savoir-faire des architectes en pratique privée: publication et large diffusion du Manuel de référence, répertoire des architectes en ligne, références au public, représentations auprès des décideurs.
- Établissant des relations durables et constructives avec les autres acteurs de l'industrie de la construction (ingénieurs, autres professions du design, architectes des autres provinces canadiennes, entrepreneurs, etc.).
- Offrant des outils concrets aux bureaux d'architectes membres pour un exercice optimal de leur pratique : contrat type, formations, assurances, conseils, guide d'interprétation du décret (tarif d'honoraires), etc.

Ses valeurs

Intégrité, Qualité, Innovation et Durabilité sont les valeurs qui guident l'action de l'AAPPQ, reflétant la pratique de l'architecture au quotidien.

- Intégrité: seule une pratique intègre de l'architecture pourra effacer la crise de confiance que vit l'industrie de la construction. En tant que chef d'orchestre des projets, l'architecte se doit d'avoir une approche exemplaire de son rôle de coordonnateur, respectueuse des clients et des autres acteurs.
- Qualité: parce que notre cadre bâti conditionne notre qualité de vie, notre culture et notre identité, l'exigence de la qualité guide la pratique de l'architecture au quotidien, pour que les bâtiments soient un investissement économique, social et culturel, profitable et durable.
- Innovation: reflet de la créativité qui anime l'architecte, l'innovation guide sa pratique, parce que les bâtiments sont le reflet d'une société en perpétuelle évolution, intégrant les derniers progrès technologiques et conceptuels.
- Durabilité: le respect des générations futures est au cœur de la pratique de l'architecture. Parce que nos bâtiments sont autant d'empreintes qui façonnent notre société, il est de notre responsabilité qu'ils soient respectueux de l'environnement, des citoyens et de la nature, pour longtemps.







L'AAPPQ en chiffres

L'AAPPQ, c'est

bureaux d'architectes membres, représentés par

architectes patrons ou associés

Nombre d'employés :

des firmes membres ont 10 employés et moins

45,5 % > 1 à 2 employés

35,5 % > 3 à 10 employés

12 % > 11 à 25 employés

2,5 % > 26 à 35 employés

2 % > 36 à 50 employés

0,5 % > 51 à 75 employés

2 % > plus de 76 employés

Répartition régionale :

47,5 % > Îles de Montréal et Laval

14,5 % > Montérégie

(dont la Rive-Sud de Montréal)

12,5 % > Québec

6,5 % > Laurentides

19 % > Autres régions

Une équipe engagée et impliquée

Pour atteindre ses objectifs, l'AAPPQ est gouvernée par un conseil d'administration de 14 membres architectes patrons et est soutenue par une direction générale. Elle s'appuie sur le travail de différents comités de travail composés d'administrateurs et de membres, et de son équipe permanente.

Le conseil d'administration



Le conseil d'administration de l'AAPPQ est composé de 14 membres : 13 membres élus par collèges régionaux, ainsi que le président sortant, membre d'office. Le conseil d'administration 2015-2016 est composé de :

1. Sylvie Perrault (Atelier Urban Face) Présidente – Région de la Montérégie

2. Anik Shooner

(Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes) Vice-présidente – Région de Montréal

3. Richard A. Fortin

(Bisson Fortin, Architecture + Design) Secrétaire-trésorier – Région des Laurentides

- **4. Anne Carrier** (Anne Carrier Architecte) Administratrice exécutive – Région de Québec
- **5. Michel Broz** (*Jodoin Lamarre Pratte Architectes*) Administrateur exécutif – Région de Montréal
- **6. Marc Laurendeau** (architecte retraité) Président sortant
- **7. Patrice Beauchemin** (*Groupe A*) Région de Québec

- **8. Jonathan Bisson** (Bisson et associés) Région de Québec
- **9. Raymond Gautier** (Espace Vital) Région du Centre-du-Québec
- **10. Sylvie Girard** (CGA Architectes) Région de Montréal
- **11. Gilles Maillé** (Yelle Maillé Architectes et Associés) Région de Montréal

12. François Mathieu

(Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu Architectes) Région du Croissant Nord

13. Claude Provencher

(Provencher Roy + Associés Architectes) Région de Montréal

14. Stéphan Vigeant (Smith Vigeant Architectes) Région de Montréal

L'équipe permanente

L'équipe permanente de l'Association est composée de :

15. Lyne Parent

Directrice générale

16. Sylvie Beaucage

Adjointe administrative

17. Julien Serra

Responsable des communications

Les comités de travail et porte-paroles

Différents comités sont mis en place afin de travailler sur la mise en œuvre des orientations du conseil d'administration. Ils permettent d'approfondir les réflexions sur des sujets pointus, et d'alimenter les analyses et argumentations nécessaires pour les représentations faites par les porte-paroles auprès des décideurs et au sein de groupes de travail externes.

COMITÉ RÈGLES ET PRATIQUES CONTRACTUELLES

Étudie l'évolution de la commande publique, de la pratique et des modes de réalisation. Cette année, il a amorcé une réflexion sur les critères et processus de sélection.

Anne Carrier, Sylvie Girard, François Martineau, Jean-François Parent, Lyne Parent, Sylvie Perrault, Claude Provencher, Julien Serra, Anik Shooner

COMITÉ DÉCRET

Identifie les problématiques liées à l'application du décret encadrant le tarif des services d'architecture rendus au gouvernement. Ce comité s'est essentiellement réuni en sous-comités pour suivre le travail des consultants externes et préparer les différentes rencontres avec le Secrétariat du conseil de trésor avec les porte-paroles.

Michel Broz, Sylvie Girard, Gilles Maillé, Lyne Parent, Sylvie Perrault, Anik Shooner, Julien Serra (autres membres permanents : Patrice Beauchemin, François Mathieu, Benoit Laforest. Anne Lafontaine)

COMITÉ GUIDE D'INTERPRÉTATION DU DÉCRET

Travaille, avec la SQI, à l'élaboration d'un guide d'interprétation du décret.

Michel Broz, Richard Fortin, Lyne Parent, Julien Serra

COMITÉ AVISEUR - ÉTUDE ÉCONOMIQUE

Suit le travail des consultants qui réalisent l'étude économique sur l'architecture privée au Québec.

Sylvie Girard, Stéphan Vigeant, Marie-Chantal Thouin, Jean-Pierre Dumont, Jean-Sébastien Plourde, Lyne Parent, Julien Serra

COMITÉ CONTRAT TARIF ET CONTRAT UNIFORMISÉ

Travaille sur le contrat type AAPPQ et analyse les contrats de services professionnels standards. Le comité a principalement commenté la révision du contrat standard de l'IRAC.

Alain Fournier, Claude Fugère, Marc Laurendeau, Alan Orton, Sylvie Perrault, Leila Trabelsi, Lyne Parent

COMITÉ CCU

Travaille à favoriser des pratiques exemplaires pour la qualité architecturale dans la mise en place et le fonctionnement des Comités consultatifs d'urbanisme (CCU).

Pierre Cardin, Claude Létourneau, Lyne Parent, Stéphan Vigeant

COMITÉ DES PAIRS

Accompagne la direction générale pour traiter des questions des membres qui demandent une expertise particulière.

Jacques Bélanger, Marc Laurendeau, Raymond Gautier, Richard A. Fortin, Sylvie Perrault, Réjean Savoie, Anik Shooner

COMITÉ RÉPERTOIRE ET SÉLECTION DES PROJETS

Travaille aux orientations et au thème du Manuel de référence de l'Association.

Claude Fugère, Sylvie Girard, Julien Serra

Comité de sélection 2016 :

Claude Fugère, Sylvie Girard, Lyne Parent, Lisa Tremblay (Gauthier)

COMITÉ FORMATION

Élabore des recommandations sur la programmation des activités de formation de l'Association.

Étienne Bernier, Suzanne Bergeron, Jonathan Bisson, Karine Dallaire, François Hogue, Mathieu Morel, Danuta Nadolska, Lyne Parent

COMITÉ FINANCEMENT ET DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

Élabore des propositions pour développer l'Association et ses revenus.

Jonathan Bisson, Richard A. Fortin, Raymond Gautier, Gilles Maillé, François Mathieu, Lyne Parent, Stéphan Vigeant, Julien Serra

PORTE-PAROLES

Représentent l'Association dans le cadre de rencontres ou groupes de travail externes.

- **Conseil du trésor :** Gilles Maillé, Sylvie Perrault, Anik Shooner, Lyne Parent
- Société québécoise des infrastructures (SQI): Michel Broz, Richard A. Fortin, Sylvie Perrault, Lyne Parent
- Ministère des Affaires municipales et municipalités : Anne Carrier, Sylvie Perrault, Stéphan Vigeant, Raymond Gautier. Lyne Parent
- Office des professions du Québec : Richard A. Fortin, Sylvie Perrault, Lyne Parent
- Régie du bâtiment : Sylvie Destroismaisons,
 Karine Dallaire, Jullien Serra
- Forum d'échange Passeport Entreprises (Conseil du trésor) : Lyne Parent
- Table multisectorielle BIM : Anik Shooner

Améliorer les conditions de pratique et d'embauche de l'architecte

Reconnaître le rôle et le travail de l'architecte à sa juste valeur

Agir sur le cadre législatif

La pratique et les conditions d'embauche des architectes sont encadrées par de nombreuses lois, décrets et règlements. Cette année, l'Association s'est essentiellement concentrée sur trois d'entre eux : le projet de loi sur les architectes, le décret encadrant les honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes et la loi sur les cités et villes pour le mode d'octroi de contrat dans les municipalités.

Loi sur les architectes et activités déléguées aux technologues

Depuis plusieurs années, l'OAQ travaille avec les différents gouvernements qui se sont succédés pour mieux définir la pratique de l'architecture et les activités réservées, dans le cadre d'une nouvelle loi sur les architectes; l'AAPPQ avait émis ses commentaires sur celle-ci l'année dernière. Une fois ce projet déposé, son application sera conditionnelle à un accord avec les technologues sur des activités qui pourraient leur être déléguées. Dans la future loi, l'exercice de l'architecture sera beaucoup mieux défini, dans laquelle l'analyse, la conception, le conseil et la coordination sont notamment reconnus. Les activités réservées à l'architecte sont également étendues, prévoyant la préparation, la modification, la signature et le scellement des esquisses, plans, devis, cahiers de charges, certificats de paiement, avenants, certificats de fin de travaux et rapports d'expertise et de surveillance des travaux. La surveillance des travaux serait aussi obligatoire pour les bâtiments de plus de 600 m².

Néanmoins, l'AAPPQ est préoccupée par les propositions de l'OAQ de pouvoir déléguer aux technologues la préparation des plans et devis définitifs pour les bâtiments de la catégorie 9 du Code de construction du Québec, à partir d'un dossier préliminaire réalisé par l'architecte. La mise en œuvre d'une telle disposition rendra la coordination d'un projet impossible ou beaucoup plus complexe. Par ailleurs, cette délégation aura un impact sur la qualité et la sécurité des bâtiments : les donneurs d'ordre pourraient vouloir profiter de cette ouverture pour morceler les mandats afin de faire des économies, faisant perdre à l'architecte sa vision d'ensemble des projets.

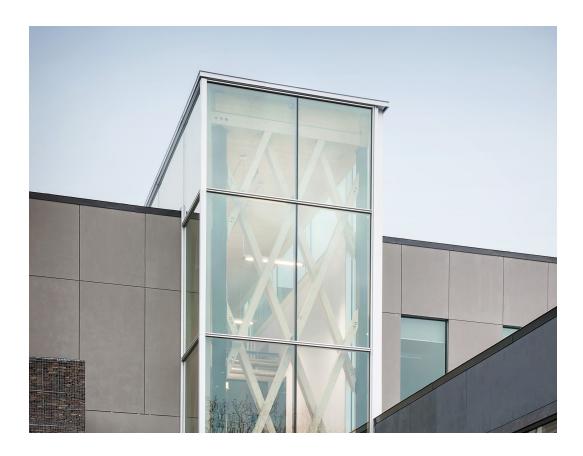
Alors que les bâtiments de la partie 9 du CCQ forment la très grande majorité du paysage construit du Québec et la quasi-totalité de celui des régions, cette disposition est aussi inquiétante pour l'avenir des plus petites firmes, notamment en région. L'AAPPQ a donc rencontré l'Office des professions et lui a transmis une lettre pour lui faire part de ses inquiétudes. L'Association travaille également en concertation avec l'OAQ et le Fonds des architectes sur ce dossier.

Décret encadrant les honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes

Rappelons que ce décret n'a pas été révisé depuis 1984 et qu'aucune indexation des taux horaires n'a été effectuée depuis 2009. L'Association travaille donc depuis plusieurs années sur ce dossier, afin d'obtenir du Conseil du trésor une révision correspondant à la réalité de la pratique d'aujourd'hui. L'année dernière, l'AAPPQ a mené une réflexion globale sur le Décret et commandé une étude sur les taux horaires qui a permis de faire des recommandations sur les honoraires et les portées de services correspondant à la réalité du marché. Cette année, l'AAPPQ a commandé à une firme de conseils une étude sur les honoraires à pourcentage, en les comparant à des approches utilisées dans d'autres juridictions et en menant une enquête auprès des membres sur les projets réalisés soumis au Décret.

Par ailleurs, la mise en œuvre des recommandations de la Commission Charbonneau impacte la révision du décret : le gouvernement souhaite lancer le chantier d'uniformisation du mode d'octroi de contrats dans les marchés publics en parallèle de cette révision.

Cette année, l'AAPPQ a rencontré à trois reprises les représentants du Conseil du trésor, pour présenter les résultats de ses travaux et défendre le mode de sélection basée sur les compétences. Une série de documents a été déposée aux autorités du Conseil du trésor afin d'alimenter leur réflexion et la conseillère politique du Président du Conseil du trésor est régulièrement informée de la progression des échanges.



Encadrement des marchés publics

Cette année, les recommandations de la Commission Charbonneau ont été déposées, et le gouvernement a initié leur mise en œuvre. La première suggère la création d'une Autorité des marchés publics pour surveiller et encadrer tous ces marchés et accompagner les donneurs d'ordre dans leur gestion contractuelle. Un projet de Loi a été déposé et l'AAPPQ a produit un mémoire et a été entendu en Commission parlementaire en septembre 2016. La deuxième recommandation de la Commission Charbonneau vise à uniformiser les lois et les règlements pour permettre à tous les donneurs d'ordre publics (ministères, organismes, municipalités, etc.) de décider, en collaboration avec l'Autorité des marchés publics et sous sa surveillance, de la pondération appropriée des critères de prix et de qualité dans le processus d'adjudication des contrats liés au domaine de la construction.

L'AAPPQ a poursuivi son travail de lobbyisme et de représentation afin de **convaincre le Conseil du trésor et les** municipalités de sélectionner les architectes en fonction de leurs compétences plutôt que sur la base d'un prix.

Par ailleurs, les services d'architecture sont désormais concernés par les différents accords commerciaux nationaux et internationaux dans lesquels le Québec est impliqué et qui impactent les appels d'offres publics. Ainsi, l'accord Québec-Ontario a été modifié en septembre 2015. Le nouveau chapitre sur les marchés publics est entré en vigueur le 1er janvier 2016 pour les ministères et organismes, et le 1er septembre pour les municipalités et les sociétés d'État. Les contrats de services d'architecture de 100 000\$ et plus pour le secteur public et 500 000\$ et plus pour les entreprises parapubliques sont donc ouverts aux bureaux d'architectes des deux provinces. L'ACI (accord entre toutes les provinces du Canada) est également en train d'être revu et des négociations sont en cours quant aux seuils monétaires d'application pour ces marchés publics. L'AAPPQ a été invitée à donner son avis et a préconisé d'augmenter les seuils pour ne pas nuire aux firmes en région, car à partir de ces seuils, les critères de régionalisation ne sont plus possibles dans les appels d'offres.

Sensibiliser les donneurs d'ouvrage

Au-delà d'intervenir sur le cadre législatif, l'Association agit régulièrement pour sensibiliser les donneurs d'ouvrage publics aux meilleures pratiques pour le choix d'une firme, basées sur la qualité et la confiance. Persuadée que c'est grâce à une collaboration accrue avec les donneurs d'ordre que l'Association pourra faire évoluer les manières de faire, l'AAPPQ a entrepris de nombreuses actions en ce sens.

Dénoncer les clauses sévères et abusives des appels d'offres

Les membres s'adressent à l'Association pour agir sur les clauses dans les appels d'offres publics qui sont très sévères, contraires aux pratiques reconnues et qui présentent un risque inacceptable.

L'Association, avec l'aide de son Comité des pairs, analyse ces clauses et la permanence intervient auprès des donneurs d'ordre pour les faire modifier ou retirer.

Cette année, l'Association est intervenue 27 fois auprès de municipalités, de commissions scolaires, d'universités, d'organismes parapublics ou privés. Les principales problématiques concernent les pénalités et compensation, les droits d'auteur, les garanties de soumission et d'exécution ou les couvertures d'assurance responsabilité.

Table d'échange AAPPQ - SQI

Suite à la demande de l'AAPPQ, une table de concertation régulière a été mise en place avec la SQI afin d'échanger sur les problèmes rencontrés dans les appels d'offres et les relations contractuelles avec la SQI. Après avoir principalement travaillé sur les documents contractuels l'année dernière, l'AAPPQ et la SOI se sont concentrées sur la rédaction d'un guide d'interprétation du décret, afin de limiter les interprétations restrictives de ce texte qui ne correspond plus à la pratique actuelle de l'architecture. Ce guide propose notamment la liste des services de base et supplémentaires. Il a été finalisé en août 2016 et des formations sont proposées à Montréal et Québec pour bien interpréter le décret. Ce guide devrait également servir de repère pour tous les donneurs d'ordre.

Villes et municipalités

L'AAPPQ a mené plusieurs représentations auprès des instances municipales et des principales villes afin de les sensibiliser au rôle et aux responsabilités de l'architecte – qui sont encore largement méconnus – et aux préjudices causés par le mode de sélection à deux enveloppes. Ce mode conduit généralement les municipalités à choisir les firmes d'architecture en fonction du plus bas soumissionnaire. Ainsi, des rencontres se sont tenues avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Une tournée des municipalités a également été menée et l'AAPPQ a rencontré les maires ou les directeurs de cabinet de :

- Laval
- Montréal
- Québec
- Gatineau
- Lévis
- Sherbrooke

Par ailleurs, l'UMQ a proposé à l'AAPPQ de travailler avec eux pour convenir de clauses types qui pourront être proposées à leurs membres afin de contrer les clauses déraisonnables : des rencontres auront lieu fin 2016.

En parallèle des représentations, le comité règles et pratiques contractuelles travaille à faire des propositions pour améliorer les processus et critères de sélection d'une firme d'architectes basés sur les compétences et la qualité, permettant de favoriser :

- la qualité architecturale;
- une saine concurrence entre les firmes, dans toutes les régions du Québec;
- le maintien de la valeur commerciale des bureaux d'architectes;
- la transparence du processus de sélection;
- l'émergence d'une relève au sein des bureaux.

27 interventions sur des appels d'offres

6 municipalités rencontrées 2

rencontres avec l'Union des municipalités du Québec

1

guide d'interprétation du Décret

mémoire sur le projet de loi sur la création de l'autorité des marchés publics

Promouvoir et positionner la profession

Comprendre le rôle de l'architecte pour mieux le valoriser

Documenter et positionner la profession

Pour améliorer les collaborations entre architectes et donneurs d'ouvrage, l'Association travaille à mieux faire connaître la profession, sa pratique et l'ensemble du secteur, en documentant notamment ses impacts sociaux, économiques et culturels. L'AAPPQ a également beaucoup travaillé à positionner les architectes parmi les interlocuteurs incontournables de l'industrie de la construction, en participant à de nombreuses consultations et en collaborant à différents groupes de travail. Toutes ces tribunes sont autant d'occasions pour l'AAPPQ de mieux faire connaître le rôle central de l'architecte pour la société.

Des acteurs économiques de premier plan

L'AAPPQ a multiplié les initiatives pour positionner les bureaux d'architectes comme des acteurs économiques importants. Depuis 2007, aucune étude économique à jour sur le secteur de l'architecture privée n'a été produite.

Pour ses différentes représentations et afin d'anticiper les enjeux du secteur, l'AAPPQ a déposé une demande de financement au MESI (Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation), pour commander la production d'une étude sur l'impact économique des activités des firmes d'architectes sur l'économie québécoise. Le travail sera finalisé pour la fin de l'année 2016.

Par ailleurs, l'AAPPQ a été partenaire de l'étude initiée par le Conseil du patronat du Québec sur **l'écosystème de la construction**, afin de favoriser l'émergence d'une stratégie québécoise pour l'ensemble du secteur.

L'AAPPQ a également signé, avec Les Affaires, des partenariats pour deux journées de conférences : une sur les infrastructures et grands projets et une autre sur la gestion d'immeuble. Une occasion de positionner les architectes comme des professionnels partenaires d'affaires.

Pour une politique culturelle qui reconnaît le rôle des architectes

L'AAPPQ a déposé un mémoire auprès du Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre des consultations publiques en vue de définir la prochaine politique culturelle du Québec. L'Association a présenté des pistes de réflexion et des recommandations qui permettraient de favoriser le développement d'une culture architecturale au Québec autour de trois grands axes :

- Favoriser une approche globale et une nécessaire coordination des pouvoirs publics sur la qualité architecturale.
- Recentrer la commande publique autour de la qualité architecturale et du rôle de l'architecte.
- Stimuler la création en architecture pour en faire un levier de croissance économique.

Le mémoire de l'AAPPQ est consultable sur son site Internet.

mémoire sur la politique culturelle

1

nouveau site Internet qui a permis une augmentation de **70** % de sa fréquentation

Positionner l'architecture auprès de la RBQ

Fin 2015, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a mené deux consultations, sur l'efficacité énergétique d'une part et sur les mesures envisagées pour améliorer la qualité de la construction et la sécurité du public d'autre part. Des occasions que l'AAPPQ a saisies pour positionner stratégiquement les architectes en pratique privée, afin que leurs expertises et leur rôle soient davantage considérés dans les projets de construction.

Efficacité énergétique : la RBQ a présenté ses orientations sur le projet de règlement modifiant le Code de construction du Québec. L'AAPPQ s'est exprimée sur l'arrimage avec le Code national de l'énergie pour les bâtiments, les outils d'évaluation, les normes applicables et les méthodes de conformité. L'importance de la formation et du soutien à l'industrie ont également été soulevés. Nous remercions les membres qui ont participé à la rédaction des conclusions.

Qualité et sécurité: la RBQ a engagé une réflexion sur la révision de ses programmes pour améliorer ses performances dans la réalisation de sa mission et des objets de la Loi sur le bâtiment. Elle a invité l'industrie à se prononcer sur ses orientations, notamment sur l'uniformisation des codes de construction et sécurité incendie, ainsi que sur les attestations de conformité nécessitant une surveillance des travaux adéquate. L'AAPPQ en a profité pour réaffirmer le rôle central de l'architecte dans la qualité du cadre bâti et l'importance d'avoir recours à un architecte pour obtenir des plans et devis, et de rendre la surveillance des travaux obligatoire, en y accordant les budgets adéquats.

Forum d'échange sur les contrats des organismes publics dans le domaine de la construction

Dans le cadre du plan «Passeport Entreprises» qui vise à accroître la participation des entreprises aux appels d'offres publics, le Secrétariat du Conseil du trésor a souhaité mettre en place un forum d'échange sur le domaine de la construction en particulier. L'AAPPQ participe à ces consultations et groupes de travail. La première rencontre concernait les retards de paiement dans les contrats publics. En septembre 2016 débute une réflexion sur les exigences et critères contractuels dans les documents d'appels d'offres publics, notamment sur les clauses restrictives qui limitent la concurrence. Un travail pour l'élaboration d'un contrat type sera également entamé.

Autres collaborations

L'AAPPQ collabore activement avec les autres acteurs de notre secteur, que ce soit le Fonds des architectes ou l'OAQ. L'Association des firmes de génie-conseil (anciennement AICQ) et l'IRAC sont également des interlocuteurs avec qui l'AAPPQ créée des passerelles pour résoudre les problèmes communs rencontrés par les architectes au Québec et ailleurs au Canada.

L'AAPPQ participe également à la **Table multisectorielle sur le BIM** dont l'objectif est de préparer un plan de déploiement du BIM pour les projets publics.

Promouvoir les architectes en pratique privée

Cela faisait une dizaine d'années que l'Association n'avait pas revu en profondeur son Manuel de référence. L'AAPPQ souhaitait moderniser la publication et lui faire prendre un virage numérique tout en donnant davantage de visibilité aux membres et partenaires. C'est pourquoi l'Association a entrepris un grand chantier de révision du Manuel et du site Internet afin d'optimiser la cohérence entre les deux outils de communication et d'avoir une meilleure complémentarité entre le répertoire en ligne et le Manuel.

Le Manuel 2016: la métamorphose à l'œuvre

L'édition 2016 du Manuel, réalisée autour du thème de la Métamorphose, présente 25 projets architecturaux des firmes membres de l'AAPPQ, choisis par un comité de sélection parmi les 70 projets soumis. Les projets illustrés démontrent la diversité des interventions des architectes pour structurer et métamorphoser notre environnement. Que ce soit des projets de rénovation, de réhabilitation ou d'agrandissement, à partir de bâtiments ou de structures existantes, mais également des projets neufs qui transforment le paysage, le Manuel présente un éventail d'ouvrages inspirants. Édité à 1 750 exemplaires, le Manuel est diffusé à l'ensemble des membres, partenaires et principaux donneurs d'ordre publics et privés.





Un site Internet qui valorise les membres

Le site internet de l'AAPPQ a été complètement repensé et de nouvelles fonctionnalités ont été intégrées. Avec un design renouvelé et modernisé, le site Internet offre :

- Une recherche de bureaux d'architectes plus intuitive, en fonction des besoins, de la localisation ou des noms de firmes ou d'architectes, grâce au répertoire en ligne.
- Une visibilité aux projets des membres sélectionnés dans le Manuel de référence. Petit à petit, les projets des années antérieures seront intégrés. Ils peuvent être retrouvés par firmes ou encore par catégorie de projets.
- Une visibilité accrue à nos partenaires, avec un répertoire en ligne des fournisseurs, par catégorie de produits et services et avec une fiche de description détaillée. Cette section contribue au développement des partenariats permettant de financer les activités de l'Association.

Depuis sa mise en ligne, le site Internet a augmenté sa fréquentation de plus de 70 % par rapport à l'année dernière.

Un franc succès pour le cocktail AAPPQ

Le 18 iuin, l'AAPPO tenait son cocktail annuel avec 150 personnes: architectes membres, partenaires et donneurs d'ordre étaient réunis à l'Écomusée du fier monde pour assister au dévoilement du Manuel de référence 2016 et du nouveau site Internet de l'AAPPO. Le journaliste François Cardinal a également été honoré en tant que membre honorifique 2016. Si ce dernier a souligné, en recevant son titre, qu'il restait encore beaucoup de travail à faire pour démocratiser l'architecture au Québec et que les journalistes avaient un rôle à jouer, il a tenu à dire aux architectes présents qu'eux aussi avaient des efforts à faire pour expliquer leur travail et leur rôle. « Je peux compter sur les doigts d'une main les architectes qui m'ont appelé cette année pour me parler de leur projet. Si vous voulez qu'on parle de votre métier, il faut aussi que vous appreniez à mieux communiquer sur vos réalisations », a-t-il plaidé devant les membres.

Références au public

L'Association a répondu à près de 130 demandes de références au cours de l'année 2015-2016. Suite à l'analyse du besoin, l'AAPPQ recommande plusieurs bureaux membres qui agissent dans les domaines d'expertise et de pratique recherchés. 60 % des requêtes concernaient le secteur résidentiel, 20 % l'institutionnel et 14 % le commercial. L'Association s'est dotée de mécanismes qui favorisent le recours au talent local pour les projets en région et valide que les expertises et la nature des mandats proposés soient conformes à l'offre déclarée par la firme au moment du renouvellement de la cotisation. L'AAPPQ a constaté une baisse du nombre de demandes de référence adressées directement à l'Association : l'amélioration du moteur de recherche du site Internet, en fonction des besoins des internautes, y est sûrement pour quelque chose.

Ces références sont aussi l'occasion de répondre aux nombreuses questions du public sur la nature des services d'un architecte et d'exposer les avantages pour la réussite d'un projet de construction de s'allier les services de firmes qualifiées et détenant une expertise en lien direct avec la nature des projets.

« Je peux compter sur les doigts d'une main les architectes qui m'ont appelé cette année pour me parler de leur projet. Si vous voulez qu'on parle de votre métier, il faut aussi que vous appreniez à mieux communiquer sur vos réalisations. »

- François Cardinal











Développer les services aux membres

Faciliter leur pratique professionnelle et les accompagner dans la gestion et l'administration

Formations et conférences

L'Association a proposé, cette année, deux formations offertes à Montréal et à Québec, une table-ronde et deux conférences. Ces activités, développées sur mesure pour les membres, sont l'occasion d'acquérir une formation reconnue par l'OAQ.

membres ont bénéficié de formations et conférences proposées par l'AAPPQ

enquête salariale

infolettres

Formation : Comprendre le contrat standard et l'utiliser comme outil de communication et de négociation avec les donneurs d'ouvrage

Au-delà d'un document juridique, le contrat standard de l'AAPPQ est aussi un outil stratégique que les architectes peuvent utiliser dans leurs négociations d'affaires, quel que soit le client, pour expliquer leurs services. L'avocat Samuel Massicotte et le professionnel des communications Pierre Cardinal ont donné aux membres une bonne compréhension des dispositions clefs du contrat standard afin de négocier au mieux leurs services, mais aussi d'être outillés pour demander des modifications aux clauses déraisonnables rencontrées sur le marché. Proposée en format d'une journée, cette formation s'est tenue à Québec et à Montréal auprès de 32 membres.

Formation : Comment s'assurer de la qualité d'une étude de code?

Avant de réaliser un projet, l'architecte doit identifier les normes applicables et faire la vérification des différents aspects normatifs: ces aspects impliquent d'importants enjeux pour sa responsabilité professionnelle. Cette formation, proposée par l'AAPPQ et réalisée par André Gobeil (Technorm), a permis de faire le point sur l'approche requise pour remplir efficacement cette obligation de renseignement et ce devoir de conseil auprès du client. Elle a été suivie par 65 personnes, à Montréal et Québec.

Table-ronde : Prévenir les litiges, comment agir pour éviter les réclamations et les situations conflictuelles?

Alors que les donneurs d'ordre souhaitent de plus en plus se protéger face aux aléas d'un projet de bâtiment et limiter leur responsabilité, la pratique de l'architecte se judiciarise et nous constatons une augmentation des réclamations et mises en cause qui ont de multiples impacts, notamment sur la reconnaissance et le respect de la profession. Pour la première fois, l'AAPPQ, le Fonds des architectes et l'OAQ se sont réunis pour présenter les actions complémentaires que les trois organismes mettent en œuvre pour accompagner les membres dans la prévention des litiges. Cette table-ronde a attiré 65 personnes.

Petits déjeuners BSDQ et Hydro-Québec

Deux partenaires, le BSDQ et Hydro-Québec, ont proposé des déjeuners d'information aux membres : le premier sur les avantages d'utiliser le BSDQ et le deuxième sur le programme d'aide de conception intégrée d'Hydro-Québec : 20 personnes y ont participé.

Conseils et services

L'AAPPQ offre des services concrets aux bureaux d'architectes membres pour les soutenir dans leur pratique professionnelle.

Enquête salariale 2015

Réalisée tous les deux ou trois ans, l'enquête salariale est un outil de référence et de pilotage pour les architectes patrons. En septembre 2015, l'AAPPQ a mené une consultation auprès de ses membres à laquelle 166 firmes ont participé. L'enquête salariale présente des statistiques sur les taux horaires bruts (rémunération) pratiqués par les bureaux d'architectes, par catégorie d'employé, en fonction de leur ancienneté et de la région d'implantation de la firme.

Des nouveautés ont été intégrées cette année :

- Des données par tailles de firmes : plus de 35 personnes, entre 15 et 35 personnes et moins de 15 personnes.
- Une comparaison des résultats de 2015 avec les enquêtes de 2008 et 2012.

Infolettre

Depuis janvier 2016, l'AAPPQ diffuse aux membres une infolettre mensuelle qui leur permet de rester informés sur les différents travaux et services de l'Association. Cette communication permet également d'intégrer des bannières publicitaires qui complètent les revenus de l'Association. L'infolettre a un taux d'ouverture de 60 %.

Conseils aux membres

L'AAPPQ reçoit beaucoup d'appels et de courriels de membres qui demandent des conseils sur des questions contractuelles, de gestion ou d'affaires. Un grand nombre de demandes ont été traitées par l'équipe permanente et par les membres du comité des pairs. Au-delà des clauses sévères et déraisonnables incluses dans les appels d'offres, qui concernent la majorité des demandes, les ententes de consortiums entre architectes et entre ingénieurs font aussi partie des demandes récurrentes. L'AAPPQ collabore également avec le Fonds des architectes et l'OAQ pour répondre à certaines demandes qui concernent la responsabilité professionnelle ou le code de déontologie.

Avantages négociés

L'AAPPQ a signé des ententes négociées afin d'offrir aux membres des avantages économiques et sociaux intéressants, en assurance collective, services financiers ou assurance entreprise et auto-habitation.

Assurance collective

Pour permettre à ses membres d'offrir à leurs employés un régime d'assurance collective, l'AAPPQ s'est associée avec Les conseillers en avantages sociaux SAGE. Cette entente permet aux membres de se regrouper afin de bénéficier de tarifs compétitifs et d'avoir accès à un régime adapté à leurs besoins (maladie, dentaire, invalidité, assurance-vie, assurance voyage, etc.). Cette assurance collective est maintenant ouverte aux bureaux qui ont deux employés ou plus.

Services financiers et gestion de patrimoine

L'AAPPQ étant membre fondateur et actionnaire de la **Financière des professionnels**, les architectes peuvent bénéficier des services de gestion financière à tarifs très compétitifs: planification financière, fonds d'investissement, gestion privée, REER, etc. Les solutions d'investissement, orientées vers le rendement à long terme et la protection du capital, intègrent des frais de gestion et les honoraires avantageux.

Assurance entreprise / auto-habitation

Les membres de l'AAPPQ peuvent bénéficier d'un programme d'assurance entreprise grâce à une entente signée avec **DPA Assurances – Division Groupe**. En plus d'offrir une assurance sur les biens (bâtiments, équipements, etc.) et la responsabilité civile, DPA Assurances propose un programme d'assurance automobile et habitation pour les firmes membres et leurs employés.



Vie associative

La vie associative, vecteur de la solidité du réseau des architectes en pratique privée, occupe une part importante des activités de l'Association.

Gouvernance et financement

Cette année, ce sont 10 réunions du conseil d'administration et du comité exécutif qui se sont tenues. Le CA se réunit tous les trimestres et le CE au besoin.

Le conseil d'administration et l'équipe permanente se sont réunis pour une journée de type Lac-à-l'épaule, dont l'objectif était de faire le point sur les grands dossiers de représentation et la mobilisation des membres sur ces enieux. Cette journée d'échange et de réflexion a permis aux participants de s'approprier les éléments de contenu mis de l'avant dans les grands dossiers de représentation et d'identifier des pistes de solution pour communiquer l'information et les enjeux aux membres.

L'assemblée générale annuelle est un moment important pour la gouvernance de l'Association. Celle de 2015 s'est tenue le 30 octobre au Centre canadien d'architecture (CCA) et a réuni 70 membres. Les membres y ont voté une nouvelle grille de cotisation intégrant une meilleure ventilation des catégories de bureaux et une hausse pour certaines catégories. Cette nouvelle grille devrait permettre à l'AAPPQ de se donner des moyens d'agir, de poursuivre ses actions et de mieux représenter l'ensemble de ses membres.

Coordination des comités et des travaux

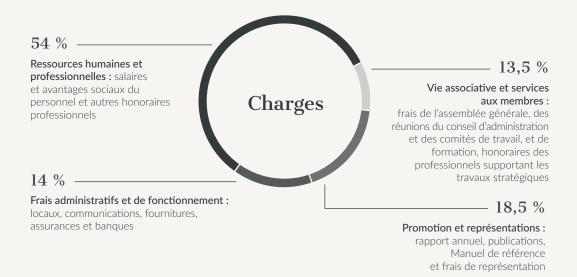
Une grande part de l'activité de concertation de l'Association consiste en la participation, la coordination et le suivi des différentes réunions et des travaux des comités. Plus de 40 rencontres ont été menées et planifiées. Les membres de ces comités et la permanence de l'Association ont également assuré la coordination des travaux réalisés par des experts économiques externes.





Finances





L'année en bref, les faits saillants

2015

Septembre

- Consultations pour l'enquête salariale : 166 répondants
- · Rencontre avec l'Office des professions sur le projet de Loi sur les architectes
- Rencontres avec le Conseil du trésor et le MAMOT
- Début des travaux sur les honoraires à pourcentage du Décret
- Début des travaux du Comité financement et développement organisationnel

Octobre

- Formation contrat standard à Montréal
- · Consultation RBQ: Exigences en efficacité énergétique
- · Assemblée générale annuelle

Novembre

- Première rencontre Passeport entreprises sur les retards de paiement
- Consultation RBQ: amélioration cadre bâti et sécurité
- Diffusion de l'enquête salariale

Décembre

- Travaux avec le CPQ sur l'Écosystème de la construction
- Table d'échange SQI : documents contractuels
- Début de la campagne de sollicitation des partenaires

2016

Janvier

- Planification et gestion de la refonte du site Internet et du Manuel
- Appel à projets pour le Manuel de référence

Février

- · Rencontre avec le maire de Laval
- · Consultations sur les accords de commerce

- Lac-à-l'épaule avec le conseil d'administration
- Rencontres avec le maire de Gatineau, la Ville de Ouébec et de Montréal
- Signature de l'entente avec le MESI pour l'étude économique

Avril

- Comité de sélection des projets du Manuel
- · Rencontre avec la Ville de Lévis
- Rencontre avec l'UMQ sur les documents contractuels et les modes d'octroi de contrat
- Rencontre avec l'attachée politique du président du Conseil du trésor et de la sous-secrétaire associée des marchés publics

Mai

- Rencontre avec la ville de Sherbrooke
- Formation sur la qualité d'une étude de code
- Événement CPQ sur l'écosystème de la construction

Juin

- · Lancement du Manuel et du nouveau site Internet
- Cocktail AAPPQ
- Rencontre avec l'UMQ sur les clauses sévères et abusives
- Rencontre avec le Conseil du trésor : présentation du rapport sur les honoraires à pourcentage

Iuillet

• Rencontre du comité aviseur de l'étude économique

Août

- · Diffusion du guide d'interprétation du Décret
- Mémoire sur la politique culturelle
- · Dossier sur la délégation d'actes aux technologues

Crédits Rapport annuel 2015-2016

Couverture

La Presse

Architecture 49 / JBC Architectes - en consortium Photo: © Stéphane Brügger

p. 3 et 4

Photos: © Fany Ducharme

p. 6

Bibliothèque Saul-Bellow de Lachine

Chevalier Morales architectes

Photo: © Chevalier Morales architectes

Palais de justice de Montmagny

Odette Roy et Isabelle Jacques / CCM2 / Groupe A architectes – en consortium

Photo: © Stéphane Groleau

Stade de soccer de Montréal

Saucier+Perrotte architectes / HCMA Architecture + Design - en consortium

Photo: © Olivier Blouin

p. 8

Photos 1, 2, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 13, 15: © Fany Ducharme Photos 3, 12, 14: © RoyMaj

p. 11

CTRI (Centre technologique des résidus industriels)

BGLA / TRAME - en consortium Photo: © Christian Perreault

p. 14-15

Photos et visuels : © Gauthier

p. 16

Cocktail AAPPQ

Photos: © Fany Ducharme

p. 19

Assemblée générale AAPPQ

Photos: © Fany Ducharme

p. 22-C3

Loft Duvernay

BOOM-TOWN atelier d'architecture

Photo: © Steve Montpetit

Maison des étudiants de l'ÉTS

MENKÈS SHOONER DAGENAIS LETOURNEUX

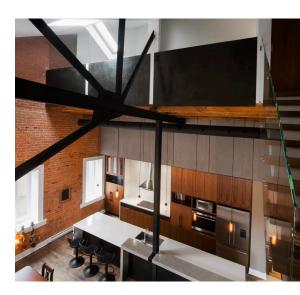
Architectes

Photo: © Stéphane Brügger

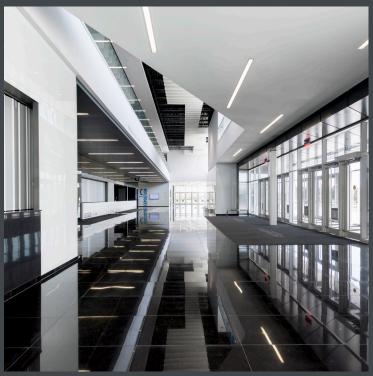
Centrexpo Cogeco Drummondville

CCM2 architectes / Bilodeau Baril associés architectes - en consortium (BCM2 architectes)

Photo: © Dave Tremblay









420, rue McGill, bureau 302 Montréal (Québec) H2Y 2G1 514 937-4140

aappq@aappq.qc.ca www.aappq.qc.ca